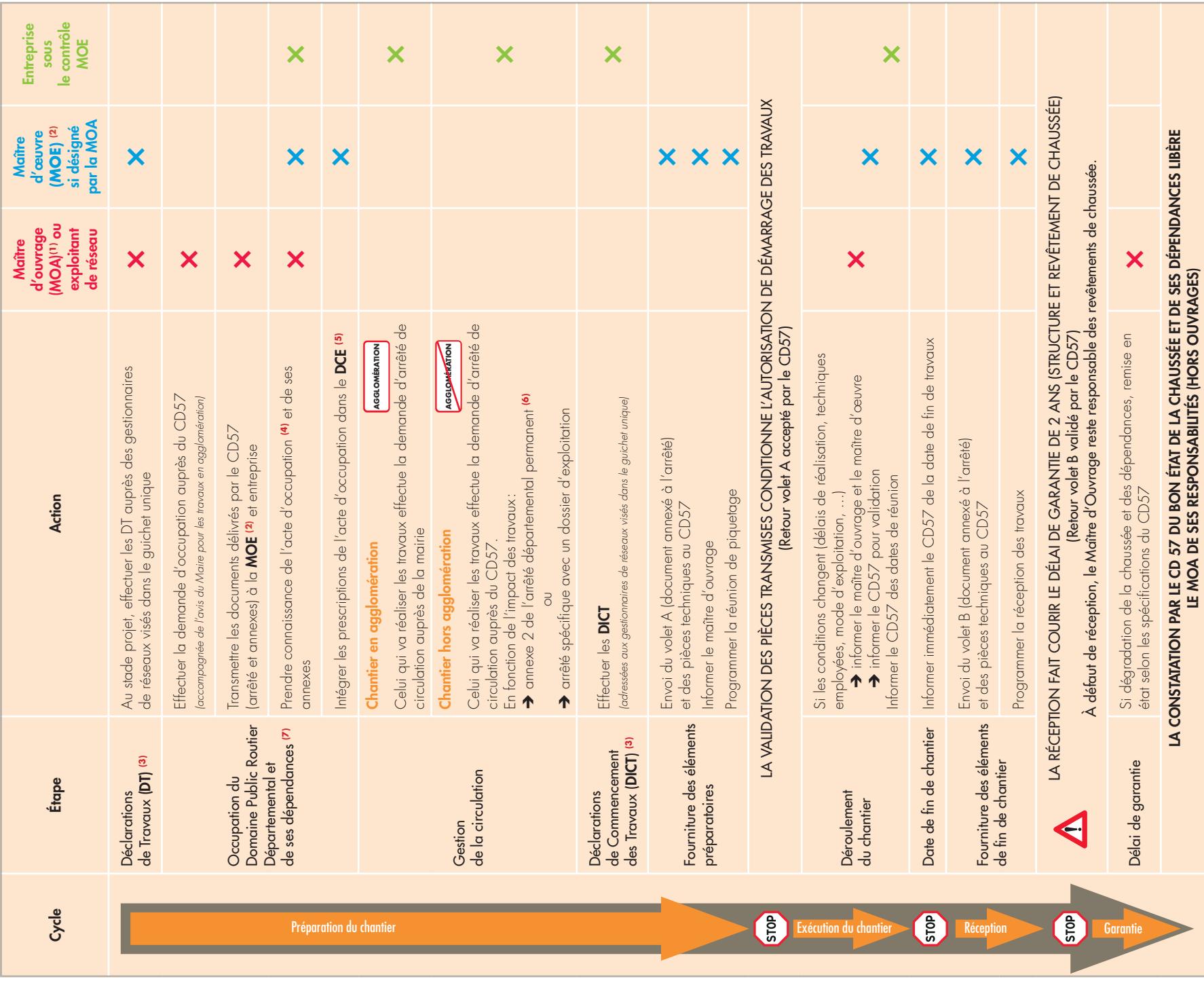


Rôles et responsabilités des différents acteurs d'un chantier



L'ensemble des étapes doit être déroulé. En l'absence de maître d'œuvre, le maître d'ouvrage assure les missions dédiées à cette fonction.



⁽¹⁾ MOA : propriétaire de l'ouvrage ou commanditaire des travaux

⁽²⁾ MOE : personne ou entité chargée de la conduite opérationnelle de travaux

⁽³⁾ Df/DCT : déclaration de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (législation relative à la protection des réseaux)

⁽⁴⁾ Acte d'occupation : arrêté du Président du Conseil Départemental qui autorise les interventions / l'occupation du domaine public routier

⁽⁵⁾ DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

⁽⁶⁾ ADP : arrêté départemental permanent, arrêté de police qui permet de gérer la circulation sur les chantiers courants

⁽⁷⁾ Dépendances du domaine public routier : fossés, talus, accotements, trottoirs ... bordant les Routes Départementales